



# communiqué

N°: 181  
No.:

Le 24 octobre 1986

## LETTRE A M. HOWARD McCURDY, DEPUTE

Le très honorable Joe Clark, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a rendu public aujourd'hui le texte d'une lettre datée de ce jour qu'il a adressée à M. Howard McCurdy, député. Voici la teneur de cette lettre:

"Monsieur le député,

Je me réfère à votre question à la Chambre des communes le mercredi 22 octobre concernant Air Canada et South African Airways (SAA). Tel que promis dans ma réponse, j'ai soulevé la question avec la direction d'Air Canada, qui a pleinement coopéré et qui, depuis votre intervention de mercredi, s'est montrée vivement sensible à la politique du gouvernement sur l'Afrique du Sud.

Mentionnons d'abord les faits dans cette affaire. Les réservations en question ont été faites auprès d'Air Canada par un organisateur canadien de voyages, et non par la SAA. Contrairement à ce qui a été suggéré dans la Gazette, il n'y a eu dans ce cas-ci aucun arrangement spécial entre Air Canada et la SAA. Aucun traitement préférentiel n'a été accordé et les taux approuvés par l'IATA ont été appliqués au voyage.

Les billets en question ont été vendus pour un vol régulier d'Air Canada entre Toronto et Londres. Air Canada n'a pas contrôlé la correspondance avec l'Afrique du Sud depuis Londres, et n'en a pas profité. Air Canada aurait agi à l'encontre des règlements de l'Association du transport aérien international (IATA) en refusant de vendre des places à des citoyens canadiens, ou à toute autre personne, sur son vol Toronto-Londres.

En 1985, le gouvernement interdisait les liaisons aériennes entre le Canada et l'Afrique du Sud. En juin 1986, il demandait aux entrepreneurs canadiens de contribuer à appliquer l'interdiction de la promotion du tourisme en Afrique du Sud. La vente par Air Canada de sièges sur son vol desservant Londres ne contrevient nullement à l'une ou l'autre de ces deux politiques du gouvernement du Canada.

Depuis ma prise de contact avec la direction d'Air Canada, la Société a annoncé le jeudi 23 octobre qu'elle met fin à l'entente de représentant général des ventes conclue avec la SAA au Canada, et avec une agence privée en Afrique du Sud. Il existe toujours de telles ententes entre compagnies aériennes qui n'ont pas de vol entre leurs pays respectifs. Après l'abrogation de cette entente, toutefois, Air Canada ne facilitera plus les voyages vers et depuis l'Afrique du Sud.

De plus, Air Canada a convenu que, lorsque la SAA fermera ses portes au Canada le 1<sup>er</sup> novembre, elle ne servira pas d'agent officiel de la SAA au Canada.

Enfin, Air Canada examine ses obligations juridiques en vertu des règlements de l'IATA pour déterminer si elle est véritablement obligée de vendre des billets inter-compagnies à des Canadiens voyageant avec Air Canada pour prendre des vols de correspondance dont l'Afrique du Sud est la destination ultime.

J'écris aux présidents des autres compagnies aériennes canadiennes pour leur faire part de notre satisfaction devant les actions prises par Air Canada.

Je crois que nos interventions ont eu pour effet de raffermir l'intégrité de l'interdiction canadienne des liaisons aériennes et de la promotion du tourisme en Afrique du Sud. Je vous remercie d'avoir soulevé la question à la Chambre des communes.

Veuillez agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Joe Clark"